

Séance du 15 mai 2017

(Sous réserve d'approbation lors de la prochaine séance)



Le Conseil Municipal s'est réuni le 15 mai 2017, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Pierre REBEIX, Maire. Date de la convocation : 10 mai 2017.

| | Présent | Absent | Excusé | Procuration |
|----------------------------|---------|--------|--------|-------------|
| M. Pierre REBEIX | X | | | |
| Mme Isabelle PASSUELLO | X | | | |
| M. Roger BOUTHERRE | X | | | |
| M. Jean-Camille YERLY | X | | | |
| M. Robert CLEMENT | X | | | |
| Mme Jacqueline BILAT | X | | | |
| Mme Catherine BOISSIN | X | | | |
| Mme Carole CHENEVAL | X | | | |
| M. Philippe CLAVERI | | X | | |
| M. Laurent FOURNIER | X | | | |
| Mme Rose-Marie HENRI | | | X | |
| M. Michael KEWLEY | X | | | |
| M. Julien MORELLI | X | | | |
| Mme Marilou NYITRAI-WOLF | X | | | |
| Mme Corinne RESCANIERES | X | | | |
| M. Fabien ROUGIER | X | | | |
| Mme Anneke VAN DER VOSSSEN | X | | | |
| M. Wim WETERINGS | X | | | |

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 10 avril 2017.
3. Délibérations :
 - 3.1 Projet de construction d'une salle polyvalente = proposition de mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage,
 - 3.2 Approbation des règlements cantine, centre de loisirs et TAP,
 - 3.3 Avenant n° 2 au marché de travaux d'aménagement de la rue François Estier – Tranche ferme,
 - 3.4 Propositions d'investissements 2017 :
 - ❖ Aménagement d'une dixième classe,
 - ❖ Panneau d'information électronique,
 - ❖ Balayeuse,
 - ❖ Mise en passe des bâtiments communaux,
 - ❖ Tracteur.
4. Questions diverses :
 - Information sur le service urbanisme,
 - Programme de la journée du 1^{er} juillet (fête de la musique).

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures 32 et fait lecture de l'ordre du jour.

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité l'ordre du jour.

1. Désignation du secrétaire de séance : Madame Isabelle PASSUELLO est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 10 avril 2017 :

Le compte rendu de la séance du 10 avril 2017 est approuvé à l'unanimité des présents avec les remarques suivantes de Madame Rose-Marie HENRI :

3.5 Madame Rose-Marie HENRI informe le conseil municipal que lors de la commission finances, Monsieur le Maire a clairement énoncé que, bien que certains projets ou achats soient inclus au budget 2017, cela n'implique en aucun cas qu'ils seront effectués, chaque point devant faire l'objet d'un vote en délibération par le conseil municipal.

Madame Rose-Marie HENRI a rappelé que malheureusement par le passé l'argument "pas de souci cela est mis au budget" a été trop employé pour "forcer" les délibérations.

Elle a bien entendu l'affirmation de Monsieur le Maire et demande que cet argument ne soit donc plus d'usage à l'avenir. Nous ne devrions donc plus l'entendre comme raison valable pour accepter une délibération.

Madame Anneke VAN DER VOSSSEN et Monsieur Michaël KEWLEY rejoignent la séance à 20 h 45.

3. Délibérations :

3.1 Projet de construction d'une salle polyvalente = proposition de mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il a rencontré Monsieur CLIVIO de la Société NOVADE au sujet du projet de construction d'une salle polyvalente. Le recours à la procédure du concours d'architectes sera probablement obligatoire en raison du montant estimatif des honoraires de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire propose de lancer une consultation pour la réalisation d'une mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

➤ **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE de lancer une consultation pour la réalisation d'une mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.**

3.2 Approbation des règlements cantine, centre de loisirs et TAP.

Approbation du règlement intérieur de la cantine scolaire.

Madame Isabelle PASSUELLO présente aux membres du Conseil Municipal le projet de règlement intérieur de la cantine scolaire.

Vu la Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education,

➤ **Après en avoir délibéré et par 15 voix POUR et 1 ABSTENTION (Madame Anneke VAN DER VOSSSEN), le Conseil Municipal DÉCIDE d'approuver le règlement intérieur de la cantine scolaire, annexé à la présente délibération.**

Approbation du règlement intérieur du centre de loisirs « périscolaire ».

Madame Isabelle PASSUELLO présente aux membres du Conseil Municipal le projet de règlement intérieur du centre de loisirs « périscolaire ».

Vu la Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education,

- **Après en avoir délibéré et par 15 voix POUR et 1 ABSTENTION (Madame Anneke VAN DER VOSSSEN), le Conseil Municipal DÉCIDE d'approuver le règlement intérieur du centre de loisirs « périscolaire », annexé à la présente délibération.**

Approbation du règlement intérieur du centre de loisirs « mercredis et vacances ».

Madame Isabelle PASSUELLO présente aux membres du Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur du centre de loisirs pour les mercredis et vacances.

Vu la Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education,

- **Après en avoir délibéré et par 15 voix POUR et 1 ABSTENTION (Madame Anneke VAN DER VOSSSEN), le Conseil Municipal DÉCIDE d'approuver le règlement intérieur du centre de loisirs pour les mercredis et vacances, annexé à la présente délibération.**

Approbation du règlement intérieur du centre de loisirs « Temps d'Activités Périscolaires ».

Madame Isabelle PASSUELLO demande au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur du centre de loisirs pour les Temps d'Activités Périscolaires.

Vu la Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education,

- **Après en avoir délibéré et par 15 voix POUR et 1 ABSTENTION (Madame Anneke VAN DER VOSSSEN), le Conseil Municipal DÉCIDE d'approuver le règlement intérieur pour les Temps d'Activités Périscolaires, annexé à la présente délibération.**

3.3 Avenant n° 2 au marché de travaux de la rue François Estier.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en raison du manque de clarté de l'avenant présenté par le bureau d'études ARCHIGRAPH, la commission d'appel d'offres réunie le 09 mai 2017 a émis un avis défavorable.

Il propose de demander des précisions au bureau d'études et en conséquence de surseoir à l'approbation de l'avenant n° 2 au marché de travaux de la rue François Estier.

- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DÉCIDE de demander des précisions au bureau d'études ARCHIGRAPH et d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal.**

3.4 Propositions d'investissements 2017.

Aménagement d'une dixième classe.

Madame Isabelle PASSUELLO expose aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement d'une dixième classe. Le montant des travaux s'élève à 30 597,00 € HT comprenant la construction d'une véranda pour 27 167,00 € HT, les travaux électriques pour 390,00 € HT, le transfert et le câblage de matériel informatique (tableau numérique interactif) pour 540,00 € HT et le mobilier pour 2 500,00 € HT.

Madame Isabelle PASSUELLO présente le plan de financement suivant =

| DÉPENSES | | RECETTES | |
|--|-------------------------|---|----------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ construction d'une véranda = 27 167,00 € HT STE ATRIO-GLASS 38 – Constructeur VÉRANDA ET RIDEAU (Meythet (74)) Bicolore (blanc intérieur et marron extérieur) - avec store, double vitrage deux faces sécurit et membrane acoustique ▪ travaux électriques = 390,00 € HT REXEL (Saint-Genis Pouilly (01)) ▪ câblage et transfert tableau numérique interactif = 540,00 € HT TILT SAS (Thonon-les-Bains (74)) ▪ mobilier = 2 500,00 € HT | | <ul style="list-style-type: none"> • Réserve parlementaire = 7 000,00 € • Fonds propres = 23 597,00 € | |
| TOTAL | = 30 597,00 € HT | TOTAL | = 30 597,00 € |

Madame Isabelle PASSUELLO demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le projet d'aménagement d'une dixième classe.

- **Le Conseil Municipal,**
VU le Code général des collectivités territoriales,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les décisions suivantes :
- **APPROUVE** le projet d'aménagement d'une dixième classe,
 - **SOLLICITE** de l'État une subvention au titre de la réserve parlementaire du Sénateur Rachel MAZUIR,
 - **APPROUVE** le plan de financement présenté,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce projet,
 - **ACCEPTE** dès à présent le versement d'une avance de 30 % sur les travaux de construction de la véranda,
 - **ACCEPTE** de ne pas commencer l'exécution du projet avant que le dossier de subvention ne soit déclaré complet par la section des subventions du Ministère de l'intérieur,
 - **DIT** que les crédits correspondant à cette dépense sont inscrits en budget d'investissement au titre de l'année 2017.

Acquisition d'un panneau d'information électronique.

Madame Catherine BOISSIN propose aux membres du Conseil Municipal de faire l'acquisition d'un panneau d'information électronique double face ; elle présente le devis de la Société CENTAURE SYSTEMS d'un montant de 14 380,00 € HT soit 17 256,00 € TTC.

Ce coût comprend la livraison, la pose, le raccordement électrique, la mise en service et la formation des utilisateurs.

Il appartiendra à la Commune de réaliser un massif béton de 0,9 m x 0,9 m x 0,9 m, de tirer une ligne électrique et de souscrire un abonnement d'un montant de 14,90 € HT/mois pour l'hébergement sur le serveur, la télésurveillance 24/24 heures des afficheurs et la hotline 5/7 jours.

Mme Catherine BOISSIN rappelle qu'une subvention de 5 000,00 € a été octroyée à la commune au titre de la réserve parlementaire de Mme Sylvie GOY-CHAVENT.

Elle présente un PowerPoint décrivant le coût manuel des panneaux texto.

Les anciens panneaux pourraient être utilisés pour faire la promotion du marché de manière permanente. Le montant restant à la charge de la Commune s'élève à 10 500 €... Il est proposé d'arrêter ultérieurement la destination de ces panneaux.

- **Après en avoir délibéré et par 11 voix POUR, 4 voix CONTRE (Mmes Isabelle PASSUELLO, Corinne RESCANIERES et Anneke VAN DER VOSSSEN, M. Michaël KEWLEY) et 1 ABSTENTION (M. Laurent FOURNIER), le Conseil Municipal ACCEPTE le devis de la Société CENTAURE SYSTEMS d'un montant de 14 380,00 € HT soit 17 256,00 € TTC, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal, à signer ledit devis et DIT que les crédits correspondant à cette dépense sont inscrits au Budget Primitif 2017.**

Balayeuse.

Monsieur Jean-Camille YERLY présente aux membres du Conseil Municipal un devis des Ets LAVERRIERE pour l'acquisition d'une balayeuse modèle ESCOMEL BEMA 400 dual d'un montant de 6 266,66 € HT soit 7 520,0 € TTC.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE le devis des Ets LAVERRIERE d'un montant de 6 266,66 € HT soit 7 520,00 € TTC pour l'acquisition d'une balayeuse, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal, à signer ledit devis et DIT que les crédits correspondant à cette dépense sont inscrits au Budget Primitif 2017.**

Mise en passe des bâtiments communaux.

Monsieur Jean-Camille YERLY présente aux membres du Conseil Municipal un devis des Ets BERTHET pour la mise en passe des bâtiments scolaires d'un montant de 12 215,00 € HT soit 14 658,00 € TTC, correspondant à la fourniture, la pose de 27 cylindres pour 60 clés et le pack logiciel.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE le principe d'équiper les bâtiments communaux de serrures électroniques et DIT que le choix du prestataire sera arrêté lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, après mise en concurrence.**

Tracteur.

Monsieur Jean-Camille YERLY présente aux membres du Conseil Municipal les différentes offres reçues pour le remplacement du tracteur SAME par un tracteur neuf ou d'occasion, ou pour la mise aux normes du tracteur SAME.

Il propose de faire l'acquisition d'un tracteur John Deere 6115 MC d'un montant de 63 000,00 € HT et d'une élagueuse MS SERVAL 2452 DRIVE d'un montant de 30 000,00 € HT avec reprise du tracteur SAME type EXPLOREUR 100.6, de la lame à neige SICOMETAL, de l'élagueuse ROUSSEAU et de la saleuse KUHN type VSA 600 pour un montant de 21 600,00 €.

- **Après en avoir délibéré et par 12 voix POUR et 4 voix CONTRE (Mesdames Corinne RESCANIERES, Anneke VAN DER VOSSSEN, Messieurs Laurent FOURNIER, Fabien ROUGIER), le Conseil Municipal DÉCIDE de faire l'acquisition d'un tracteur John Deere 6115 MC d'un montant de 63 000,00 € HT soit 75 600,00 € TTC et de commander une élagueuse SMA SERVAL, dont le montant s'élève à 30 000,00 € HT soit 36 000,00 € TTC avec livraison et paiement de cette dernière en 2018, auprès de la Société BONFILS (Saint-Felix (74)), AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal, à signer le devis et à effectuer toutes les démarches administratives inhérentes à cette opération, DIT que ces acquisitions sont assorties de la reprise du tracteur SAME, de l'élagueuse ROUSSEAU, de la lame à neige SICOMETAL et de la saleuse KUHN pour un montant de 21 600,00 €, DIT que les crédits correspondant à l'acquisition du tracteur sont inscrits au Budget**

4 Questions diverses.

4.1 Information sur le service urbanisme.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de prolongation de la mise en disponibilité de Madame Gaétane FAËS. Il est proposé de faire un contrat à durée déterminée d'un an à Monsieur Léonard MEGEVAND avec une rémunération brute mensuelle établie la base de 12 €/heure.

4.2 Sinistre du logement communal.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une commission a été constituée pour assurer le suivi du sinistre et la reconstruction du bâtiment. Elle est composée de Messieurs Roger BOUTHERRE, Robert CLEMENT et Jean-Camille YERLI. Monsieur Bernard NYITRAI-WOLF est chargé des demandes de devis. Madame Maryline CENDRE et Monsieur Fabien THOLLON assureront le suivi administratif du dossier.

4.3 Monsieur le Maire demande qu'une lettre recommandée soit envoyée à Orange pour exiger la dépose des poteaux route de Chenaz avant le 06 juin, afin de permettre la réalisation des trottoirs.

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le lundi 19 juin 2017 à 20 h 30 (à titre indicatif).

La séance de ce conseil est levée à 22 heures 55.

*Pierre REBEIX,
Maire d'ECHENEVEX,*